

Cet exemple d'ERNMT gratuit à GIGNAC LA NERTHE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 28 RUE HENRI MATISSE 13180 GIGNAC LA NERTHE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	1 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 3
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Affaissements et effondrements (cavités souterrain Tassements différentiels Séisme Feu de forêt	Aucun	Risque industriel Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Affaissements et effondrements (cavités souterrain)	Approuvé	PPR - Tunnel du Rove	17/04/1985
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPR argiles	27/07/2007
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	PPR mvt, révision de la procédure R.111-3	12/02/1997
Risque industriel (Effet thermique)	Préscrit	PPRT de Stogaz	23/04/2010
Risque industriel (Effet de surpression)	Préscrit	PPRT de Stogaz	23/04/2010

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Risque industriel

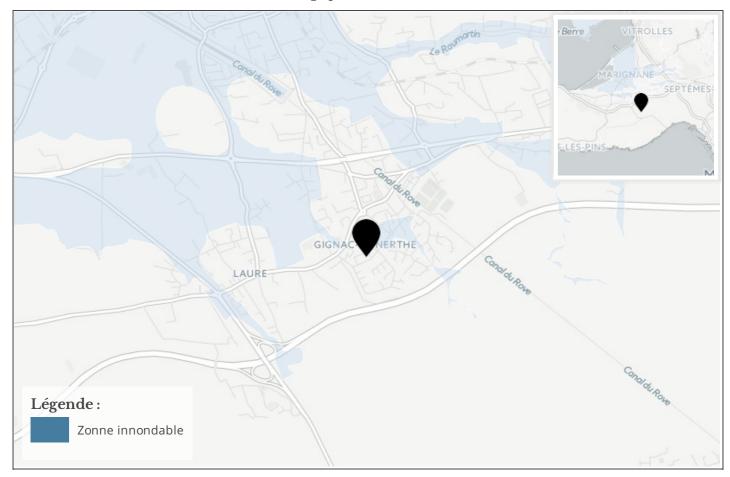
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI13 - Bassin de la Cadière	01/01/1970

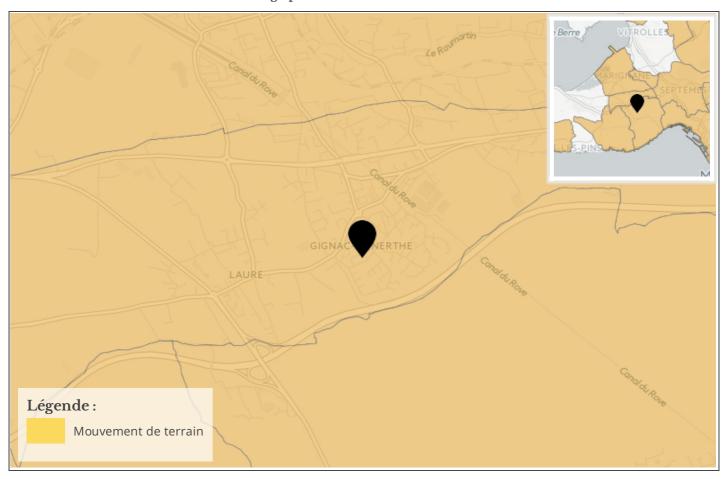
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1992	08/01/1996	28/01/1996
lnondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1993	31/10/1998	23/02/1999	10/03/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2002	30/06/2002	03/10/2003	19/10/2003
lnondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
lnondations et coulées de boue	10/09/2005	10/09/2005	10/10/2005	14/10/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2004	31/03/2004	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2007	30/09/2007	17/04/2009	22/04/2009
lnondations et coulées de boue	15/09/2009	15/09/2009	10/12/2009	13/12/2009
lnondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	10/12/2009	13/12/2009

Cartographie des inondations



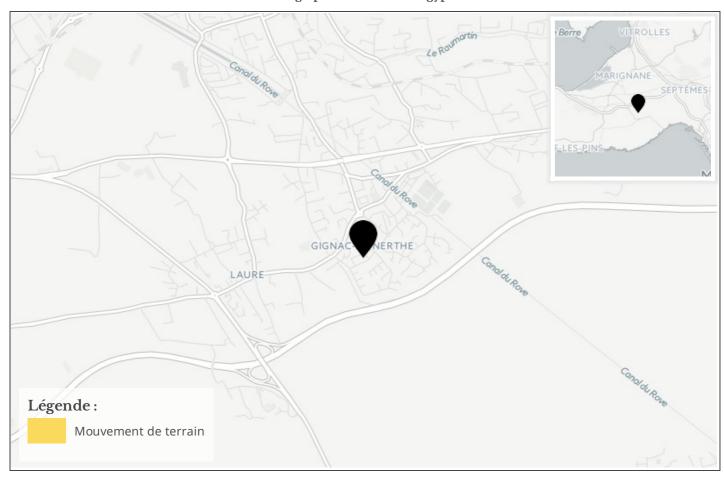
Cartographie des mouvements de terrains



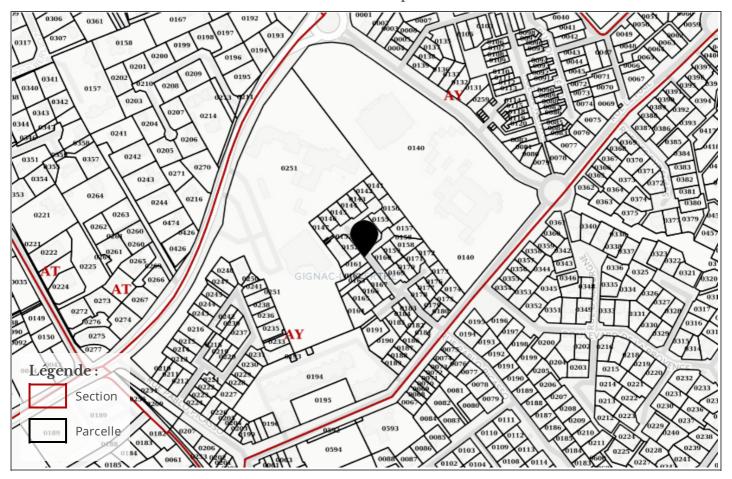
Cartographie des argiles



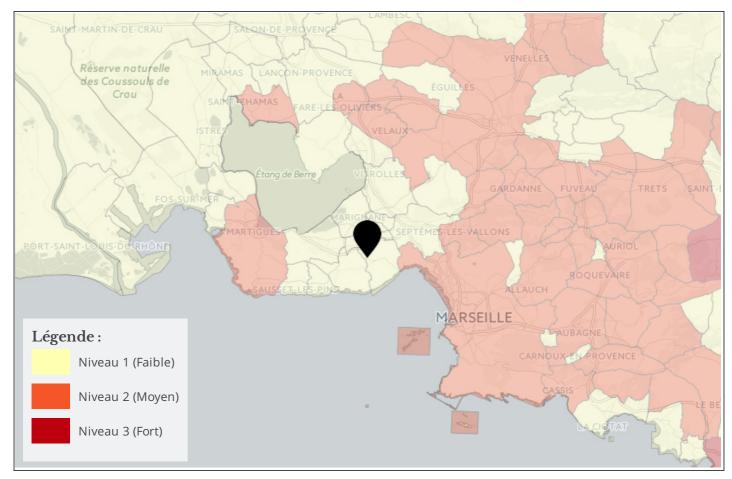
Cartographie des carrières / gypse



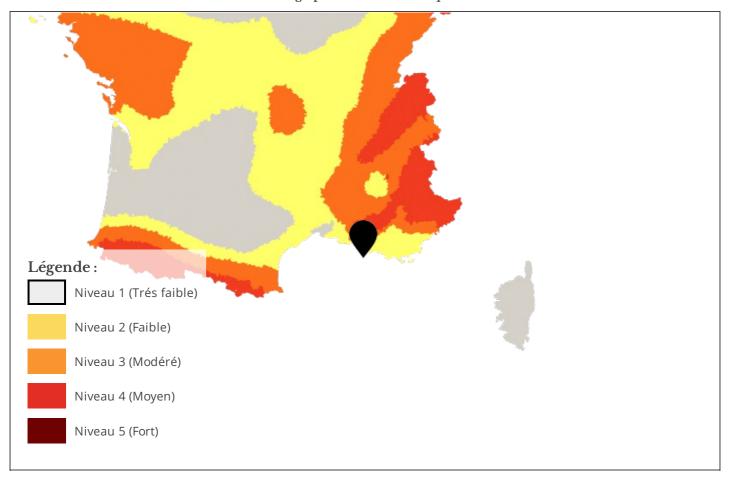
Referentiel cadastral parcelle



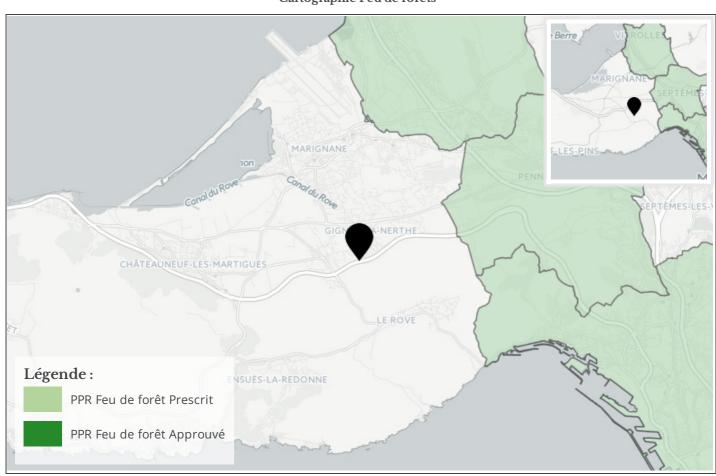
Information RADON



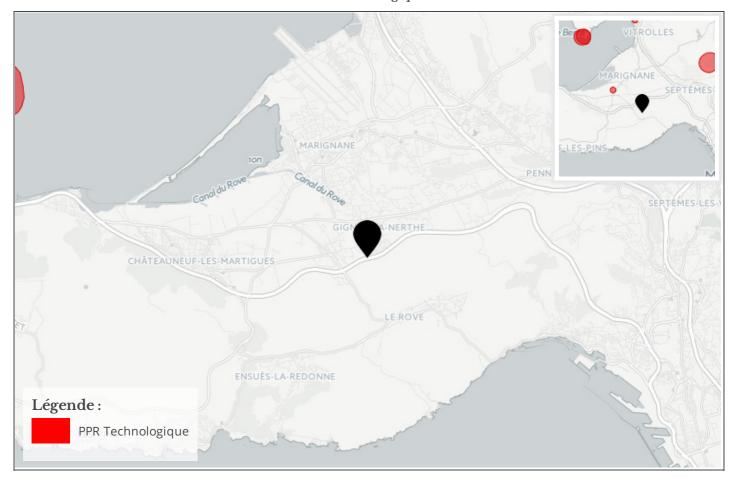
Cartographie des zones sismiques



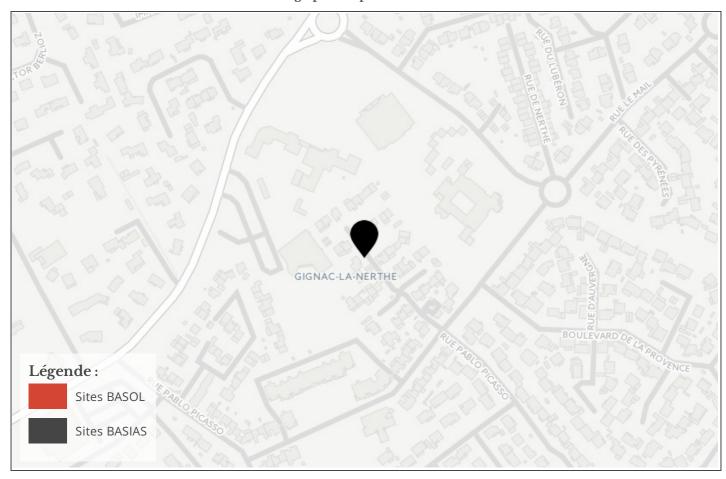
Cartographie Feu de forêts



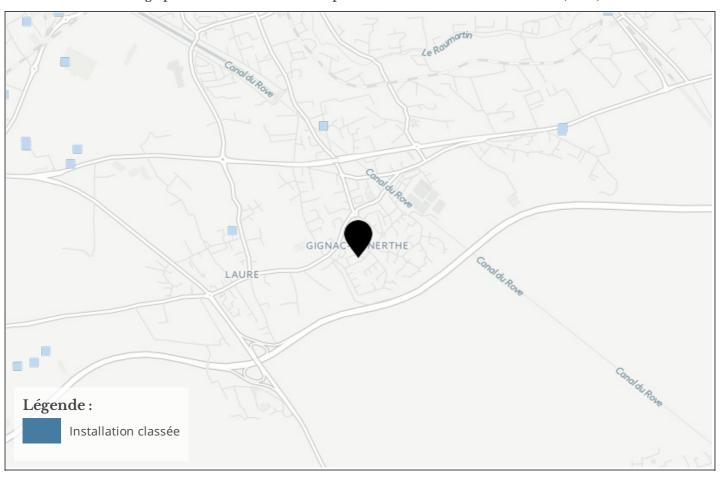
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitu concernant l'immeuble, est établi sur la base des inforr				rs ou technologiques	'
N° IAL-13043-03		5/2011	Mis à jou	ur le	
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)		,		
2. Adresse	code postal ou	Insee	commune		
28 Rue Henri Matisse		180	GIG	NAC LA NERTHE	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs p	lans de prévention de risques na	turels [PPR n]			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels			Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par anticipation		Oui	Non	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé		Oui	X Non	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :					
to an deaten		mouveme	nts de		
inondation	crue torrentielle	t	errain	avalanches	
sécheresse	cyclone	remontée de	nappe	feux de forêt	
séisme	volcan		autres		
extraits des documents de référence joints au prés	sent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des ris	ques pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	<u> </u>	naturels	Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	naturels ont été réalisés		Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préve	ntion de risques miniers [PPR m]				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par anticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé		Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :					
	mouvements de terrain		autres		
extraits des documents de référence joints au prés	sent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des ris	ques pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	The state of the s	miniers	Oui	Non	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	miniers ont ete realises		Oui	Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préve					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR		ore approuvé	Oui	Non	X
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arr	êté de prescription sont liés à :				
effet toxique	effet thermique	effet de surpr			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux r	isques d'un PPR technologiques ap	oprouvé	Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au prés	sent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des ris	ques pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux technologiques	dans le règlement du ou des PPR		Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	technologiques ont été réalisés		Oui	Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage régleme		do la sismisitó			
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de		de la Sismicite			
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 zone 4	zone 3	X zone	2 zone 1	
> Elimineuple est situe dans dire commune de sismicite	forte moyer		odérée		rés
	•			fa	aible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'as	surance suite à une catastrophe	naturelle, miniè	ere ou technolog	gique	
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement					
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non					
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire					
8. Vendeur - Bailleur	jean			Durand	
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne			Dupond	
10. Lieu / Date	GIGNAC LA NERTHE		1	7/06/2017	
Attention I Cilc nimpliquent pas d'abligation au dintardi	tion réglementaire particulière les	aláse connue :::	próvicibles aut -	aumont âtra signalia	ane lee

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAC1313304	soreter, , avenue jean jaurès gignac-la-nerthe (13043)	472 mètres
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résu	tat	
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résu	tat	

Télécharger l'IAL

 $\underline{http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/L-Information-Acquereur-Locataire-IAL/L-Information-Acquereur-Locataire}$

Ministère du Développement Durable Déclaration de sinistres indemnisés Préfecture : Bouches-du-Rhône en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble Commune GIGNAC LA NERTHE Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de Cochez les cases **OUI** ou **NON** catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements O Oui O Non Tempête Arrêté en date du 18/11/1982 Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 21/11/1994 O Oui O Non Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse Arrêté en date du 08/01/1996 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 29/12/1998 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 23/02/1999 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 03/10/2003 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 12/12/2003 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 10/10/2005 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 20/02/2008 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 20/02/2008 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 18/04/2008 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS O Oui O Non Arrêté en date du 17/04/2009 Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 10/12/2009 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 10/12/2009 O Oui O Non

Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Visa de l'acquéreur ou du locataire